

LANDAISES

DANS L'OBJECTIF

Jenny Lartizien
et le chanvre des
possibles

L'ŒIL DES EXPERTS

CDD multi-
remplacements :
les solutions
pour le mettre
en œuvre

PHILIPPE LATRY
Président de la
communauté de communes
des Landes d'Armagnac

« L'ÉNERGIE
RENOUVELABLE,
CLEF DE
NOTRE
AVENIR »

Alexandre Labruffe
Wonder Landes



LECTURE EN POCHE WONDER LANDES

Lorsqu'il apprend l'incarcération de son frère aîné, Alexandre Labruffe se réinstalle dans les Landes. « Alors que j'ai tout fait pour étouffer la forêt, l'oublier, me revoilà dans les Landes à 42 ans. Retour aux sources, aux racines, aux arbres. À tout ce que j'ai toujours fui. Douce ironie du sort. » Tel est le départ de ce récit autobiographique mené à la manière d'une enquête survoltée sur ce frère énigmatique.

Auquel se mêle une autre quête, celle du père, lui aussi recelant des secrets enfouis dans cette maison de Labrit livrant peu à peu ses mystères.

Le récit vibrant et touchant d'une quête à la fois identitaire et familiale, bordée d'une ironie douce-amère.

TOURISME « TROPHÉE CLIENT » POUR LE DOMAINE DE PAGUY

« Une demeure de caractère et des hôtes fantastiques »... La formule résume les avis et notes des clients sur la toile qui ont permis au Domaine de Paguy à Betbezer-d'Armagnac de décrocher l'un des trophées clients décernés par les Gîtes de France. La distinction vaut au château et à ses cinq chambres d'hôtes une mise en avant particulière par le réseau national, invitant notamment cet automne à la découverte de la production familiale de floc de Gascogne et d'armagnac et à la visite du chai.

COUP DE BUZZ



SORT-EN-CHALOSSE RUGBY ENTRE « COPINES »

Des airs de troisième mi-temps, juste avant le coup d'envoi de France-Italie, dernier match de poule de la Coupe du monde de rugby pour les Bleus ? Les amateurs de ballon ovale ont rendez-vous le 6 octobre, dès 19 h, au Cercle sortois d'animation et de rencontre pour le concert de chansons gaillardes finement ciselées a capella par le trio Les Copines, avant d'enchaîner sur la retransmission du match.

Petite restauration « Comme au stade » sur place
Réservations 06 73 46 68 77 ou 06 81 01 79 31



SOMMAIRE

10



4



36

4 INTERVIEW

« L'énergie renouvelable, clef de notre avenir »
Philippe Latry, président de la communauté de communes des Landes d'Armagnac

10 DANS L'OBJECTIF

Jenny Lartizien et le chanvre des possibles

14 ACTU LANDES

Les Gastronomes du rugby en première ligne

16 ACTU LANDES

IUT de Mont-de-Marsan : rentrée solennelle

18 ACTU RÉGION

Apprentissage : la CMA sonne l'alerte

20 ON EN PARLE

22 L'ŒIL DES EXPERTS

CDD multi-remplacements : les solutions pour le mettre en œuvre

26 FISCAL / SOCIAL

Agenda octobre 2023

27 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 PAPILLES ÉMOI

Nouveau départ pour le restaurant du golf de Moliets

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUETIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruillhois) • Commission paritaire n° 0628 | 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



PHILIPPE
LATRY

Président de la
communauté de
communes des
Landes d'Armagnac

« L'ÉNERGIE RENOUVELABLE, CLEF DE NOTRE AVENIR »

La communauté de communes des Landes d'Armagnac (CCLA) vient de fêter ses 10 ans cette année. Son président, Philippe Latry, retrace les enjeux de ce territoire, notamment autour des énergies renouvelables, vues comme un moyen de financer le développement et les services locaux.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces Landaises :
Qu'a prévu la communauté de communes pour fêter ses 10 ans, avec ses 27 communes et quelque 11 500 habitants aujourd'hui ?

Philippe Latry : L'exubérance n'est pas notre marque de fabrique ! Nous avons réuni l'ensemble des élus du territoire ainsi que nos partenaires pour marquer cet anniversaire en mesurant le chemin parcouru.

Il est important de rappeler que la communauté de communes est née de la volonté de deux territoires, le Gabardan et le Pays de Roquefort, identifiés par la forêt et l'armagnac, alors que nous n'étions pas du tout obligés de fusionner. C'est une communauté bicéphale avec deux communes assez éloignées l'une

de l'autre (30 km) sur 100 000 hectares limitrophes de la Gironde, du Lot-et-Garonne et du Gers. Cela se traduit aujourd'hui par un héritage sur la manière dont nous travaillons et la volonté de continuer à servir la population sur ce territoire réparti en deux zones d'attractivité avec des pôles intermédiaires. Notre volonté de garder cette proximité se retrouve, entre autres, dans le fait d'avoir deux pôles enfance jeunesse ou par l'installation de deux Maisons France Services à Gabarret et Roquefort, une accompagnée par l'État, l'autre entièrement financée par la communauté de communes des Landes d'Armagnac. Nous sommes une communauté de communes rurales, on ne va pas renier ça. La plus grosse des communes ici, c'est la moins petite

des petites, avec Roquefort qui compte à peine 2 000 habitants. Dans les deux communautés de communes historiques, il y avait des modes de fonctionnement différents. Cela a pris du temps de vivre ensemble et nécessité des concessions et des compromis, mais nous y sommes parfaitement arrivés.

LAL : Un de vos marqueurs forts est la politique en faveur des énergies renouvelables (EnR) avec le photovoltaïque, pourquoi ce choix à l'échelle communautaire ?

P. L. : Cet axe de développement se situe dans la continuité de l'histoire du photovoltaïque du Gabardan il y a 15 ans, la plus grosse centrale d'Europe à l'époque. Depuis, les règles ont considérablement

○○○

Landes d'Armagnac finance des postes d'infirmières en pratique avancée pour aider les médecins à couvrir les besoins



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

évolué et le développement en milieu forestier est très sensible. La loi donne la possibilité de développer des projets très encadrés par zones de 25 hectares en lien avec l'association régionale de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et le Syndicat départemental d'incendie et de secours (Sdis). Nos projets qui profitent d'une vision partagée du territoire et de son avenir, ne se font que sur du foncier public avec des loyers partagés entre communauté de communes et communes, la fiscalité étant perçue par l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour financer de manière dynamique la politique en faveur de l'aide à la personne, de la jeunesse et du développement économique, au service de l'intérêt collectif.



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

Autre intérêt, et pas le moindre, c'est l'autoconsommation collective à l'échelle communautaire qui doit bénéficier aux industriels, artisans, commerçants ainsi qu'à l'ensemble des foyers.

Je crois que nous sommes les premiers à aller si loin sur ce sujet et cette démarche interpelle déjà d'autres territoires. Ce partenariat innovant signé à Cachen entre la CCLA, les opérateurs Incidences et

« Avec le photovoltaïque, l'autoconsommation collective à l'échelle communautaire doit **bénéficier aux industriels, artisans, commerçants et à l'ensemble des foyers** »



Total Énergies et aussi Énerlandes (département) et Terra Énergies (région Nouvelle-Aquitaine) nécessite une répartition des projets photovoltaïques sur un calepinage bien précis, représentant un maximum de 0,7 % de la surface de notre territoire, pour garder notre caractère rural, agricole et forestier. Ce sont là, clairement, des questions de survie de notre territoire et nous revendiquons aussi le droit d'avoir des projets ambitieux. Nous n'allons pas

faire de grands projets de zones industrielles mais nous avons d'autres atouts à faire valoir ! C'est aujourd'hui qu'il faut se poser la question du coût de la consommation d'énergie : quand on voit les difficultés des entreprises et des ménages, si ce n'est pas la politique publique et des territoires comme le nôtre qui prennent en main ces questions en les accompagnant, qui va le faire ?

LAL : Idem pour la réhabilitation des centres-bourgs à travers notamment l'opération Petites villes de demain (PVD) ?

P. L. : Avec la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) qui va nous contraindre en termes de consommation foncière en limitant l'étalement urbain, nous sommes dans une logique d'optimisation et de densification des centres-bourgs. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (Opah-Ru) financée par la CCLA, permet des projets de rénovation. Sur Gabarret et Roquefort, une dizaine de bâtiments pour une soixantaine de logements ont été identifiés. Quelques opérations devraient rapidement sortir, il y a de la demande de logements locatifs. Avec le dispositif national PVD qui concerne ces deux communes, nous avons bénéficié d'un financement pour le recrutement d'un chargé de mission.

Au-delà de PVD, nous avons étendu cette volonté de réhabilitation aux 25 autres communes avec un fond de concours spécifique pour la rénovation de bâtiments publics.

Une des prochaines étapes est la réflexion, je l'espère d'ici la fin

de l'année, concernant l'intérêt (ou pas) d'adhérer à Landes Foncier, l'établissement public foncier local (EPFL) qui permet le portage financier d'acquisitions de terrains ou immeubles pour le compte des communes afin de constituer des réserves foncières ou réhabiliter des bâtiments vacants. Mais il ne faut pas forcer les choses, ne pas les imposer, et trouver une majorité claire. Si nous voulons maintenir nos écoles, il faut bien accueillir de la population jeune qui doit pouvoir se loger en trouvant des loyers ou des terrains à des prix accessibles.

Nous constatons aussi, comme partout, des flux liés aux possibilités de télétravail aujourd'hui facilité avec le déploiement de la fibre qui se finalise. La future gare LGV (ligne à grande vitesse) qui sera positionnée aux portes de notre territoire aura des conséquences sur les prix des terrains et de l'immobilier, qui restent encore, pour le moment, bien positionnés par rapport à d'autres endroits dans les Landes.

LAL : Question désert médical, vous avez mis en place cet été une initiative intéressante pour financer la formation d'une infirmière en pratique avancée (IPA), racontez-nous...

P. L. : Nous finançons en effet à 100 % une formation d'IPA (25 000 euros annuels) à une infirmière du territoire, c'est sans doute une première dans les Landes, un investissement à moyen terme. Elle va ainsi partir pour deux ans à l'université de médecine et revenir exercer ici (pour une durée minimale de cinq ans). Avec ses nouvelles

○○○

compétences, elle pourra accompagner le travail de médecins référents sur certains actes et prescriptions bien définis. Nous sommes prêts à financer deux postes d'IPA chaque année pour en avoir peut-être quatre ou cinq à terme. Cette aide vient compléter d'autres dispositifs comme l'aide à l'installation de professionnels de santé. La réflexion sur la politique de santé est au cœur du Contrat local de santé que nous partageons avec trois autres communautés de communes (Cœur Haute Landes, Pays Morcenais et Pays de Villeneuve en Armagnac Landais).

LAL : Quels sont les projets à venir ?

P. L. : La rénovation de notre piscine communautaire à Gabarret a deux vocations : être un outil pour les scolaires et une réponse aux besoins de la population au regard des évolutions climatiques quand il peut encore faire 34 °C le soir à l'intérieur des terres... Nous allons partir à la pêche aux subventions

« Nous sommes dans une logique d'optimisation et de **densification des centres-bourgs** »

Au-delà du programme Petites villes de demain, la volonté de réhabilitation a été étendue à 25 communes du territoire



Le photovoltaïque est en plein développement, dans la continuité de l'histoire de la centrale du Gabardan il y a 15 ans, la plus grosse d'Europe à l'époque



La piscine communautaire doit être rénovée



pour ce projet, qui aura un coût conséquent, avec notamment une couverture amovible, afin d'élargir l'amplitude d'ouverture sur les saisons.

À Gabarret également, le projet de restauration de la Maison du Gabardan du XV^e siècle, classée aux monuments historiques, et déjà étayée sur l'extérieur, nécessite, lui, 1 million d'euros. L'urgence fait que nous ne pouvons plus attendre, mais le chantier a été considéré non prioritaire cette année pour y flécher les dotations de l'État... Nous allons donc tenter notre chance avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et explorer l'ensemble des pistes de financement possibles pour la sauvegarde de ce patrimoine commun.

Côté immobilier d'entreprises, nous avons pour objectif de créer des « box » pour l'accueil d'entreprises qui cherchent des locaux. Sur ce sujet aussi, le financement reste compliqué.

LAL : Comment le territoire pense-t-il son offre touristique ?

P. L. : Touristiquement, nous avons un potentiel de développement important, mais on n'y consacre pas encore assez de moyens et l'offre autour des bastides, des châteaux, de l'armagnac mérite d'être encore mieux mise en lumière. Notre offre culturelle avec un tissu associatif fort, commence à être visible et a déjà une certaine densité, avec des manifestations qui attirent du monde (Armagnac en fête, Émoi culturel, La Route de la transhumance...). Des choses intéressantes se passent aussi en hébergement et restauration pour un cocktail d'offre touristique non pas à la journée, mais sur du court ou moyen séjour où les touristes peuvent venir, rester et consommer.



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

LES LANDES D'ARMAGNAC EN CHIFFRES

27 communes : Arue, Arx, Baudignan, Betbezer-d'Armagnac, Bourriot-Bergonce, Cachén, Créon-d'Armagnac, Escalans, Estigarde, Gabarret, Herré, Labastide-d'Armagnac, Lagrange, Lencouacq, Losse, Lubbon, Maillas, Mauvezin-d'Armagnac, Parleboscq, Retjons, Rimbez-et-Baudiets, Roquefort, Saint-Gor, Saint-Julien d'Armagnac, Saint-Justin, Sarbazan, Vielle-Soubiran

45 délégués communautaires, 120 agents en incluant le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

10 millions d'euros de budget de fonctionnement

2 millions d'euros d'investissements par an en moyenne sur les 10 dernières années

JENNY LARTIZIEN ET LE CHANVRE DES POSSIBLES

À 46 ans, la cofondatrice des Chanvres de l'Atlantique, à Saint-Geours-de-Maremne, allie une indéniable fibre commerciale à des convictions sociétales et environnementales.

Par Christine LAMAISON

Jenny Lartizien n'est vraiment jamais là où on l'attend. Née dans la Somme, elle se pose à trois ans sur les rives du lac d'Hossegor, dans les bagages de ses parents en reconversion professionnelle. Ils deviennent hôteliers, en 1980, en prenant la gestion du Neptune qui deviendra le Pavillon Bleu en 2001, avant d'y ajouter le Lacotel en 1989. De son père Alain Bretelle, ancien président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih 40), disparu en janvier 2023, elle pense avoir hérité des valeurs de travail, de rigueur et d'engagement. Jenny obtient un bac ES plutôt tourné vers l'économie, mais rêve de devenir prof d'anglais. Commence alors pour elle une longue période de voyages, notamment en Australie où elle travaille pour Billabong. Au retour, son anglais est parfait mais après avoir goûté à la vie active, difficile pour elle de revenir sur les bancs de la fac. C'est alors que son frère Teddy lui propose de venir donner « un coup de main » dans la société familiale qui gère les deux hôtels. Le « dépannage » durera jusqu'en 2014. « Quand on grandit dans une entreprise familiale on apprend sur le tas et c'était l'opportunité de travailler avec mon frère. Quand on a 24 ans, avoir un hôtel à vous c'est chouette. Je gérais le Pavillon Bleu et lui le Lacotel, sous la direction de notre père. On mutualisait nos forces pour les salariés, les achats. » Une expérience sur le tas qui révèle une indéniable fibre com-

merciale. Jusqu'à ce qu'une plante millénaire dont on ne cesse de (re)découvrir les vertus lui ouvre de nouveaux horizons.

LE CHANGEMENT, C'EST LE CHANVRE !

Cette plante, c'est le chanvre. Vincent Lartizien, ancien surfeur professionnel, qui a vécu 15 ans à Hawaï en connaît tous les bienfaits, susceptibles de répondre à tous les maux de l'époque en matière de santé et d'environnement. De la graine à la tige, tout est bon dans cette plante dont les propriétés peuvent être exploitées dans les secteurs de l'alimentation, du textile et de la construction. Dès 2016, Jenny le rejoint dans ce projet ambitieux des Chanvres de l'Atlantique, entreprise qui naît dans la pépinière Domolandes, avant de s'installer à deux pas sur la zone Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne. Ce site est destiné à la transformation de la plante dans son entièreté : valorisation de la graine, ligne de défibrage, stockage de bobines de fil, de tissus, fabrique de briques de construction. « À elle seule, cette plante répond à nos besoins vitaux, se passionne Jenny Lartizien. Elle peut même remplacer les matières plastiques issues de la

Avec le chanvre, « **il y a un enjeu économique** mais aussi **environnemental** et même **sociétal** »



JENNY
LARTIZIEN

○○○



© Shutterstock

© Shutterstock

« On n'assène rien, mais on montre comment faire autrement »



« La multiplication des labels tue le sens des labels »

pétrochimie et le papier à base de bois, tout en améliorant la qualité des sols où elle est cultivée. C'est la plante du changement de paradigme ! »

LA BOSSE DU COMMERCE

Femme de conviction, elle croit en ce projet. Et elle n'est pas la seule. La société lancée en 2016, connaît une croissance de start-up à deux chiffres. L'effectif passe de deux à 12, puis 25 personnes. Jenny en devient tout naturellement la directrice commerciale. Les deux cofondateurs sont rejoints par Laurence Remy. Riche de plus de 20 ans d'expérience au côté de leur investisseur privé et ami, François Payot, ex-PDG de Rip Curl, elle devient présidente de la société et associée. Aujourd'hui, l'entreprise connaît l'inflexion post-Covid que subit toute la filière bio, mais pas question de s'en inquiéter. Bien au contraire. « Tous les indices de reprise sont là », assure Jenny Lartizien. L'entreprise est dans l'attente de la finalisation du financement de la

deuxième partie du projet lié à la construction, sur lequel ils travaillent avec un bureau d'études. Un secteur où les débouchés s'annoncent des plus prometteurs. Pour l'heure, Jenny Lartizien poursuit ce qu'elle sait faire de mieux en matière de prospection commerciale, avec toute l'expérience de sa vie antérieure dans l'hôtellerie. Elle n'ignore rien des filières du bio, de la réglementation, des certifications et en profite pour pousser un coup de gueule contre la multiplication des labels qui... tue le sens des labels.

DONNER LE CHOIX

Sa vie d'aujourd'hui n'est finalement pas totalement différente de la précédente. « J'ai toujours affaire à des professionnels dans le monde culinaire », explique-t-elle, après avoir passé trois jours avec 35 chefs de collectivités à concocter des recettes végétales et locales, dans le cadre de la loi Égalim. Quant à la prospection commerciale, c'est la même chose quel que soit le secteur. La satisfaction du client a toujours été pour moi essentielle. »

Avec toutefois dans cette aventure du chanvre, une autre dimension. « Oui c'est doublement motivant. Il y a un enjeu économique mais aussi environnemental et même sociétal. De la même manière que nous nous étions engagés avec Vincent en 2009 pour la création d'un projet d'école alternative Montessori à Soorts-Hossegor. C'est la même démarche. On n'assène rien, mais on montre comment faire autrement. » Nourrie des travaux du Canadien Nassim Haramein, « l'Einstein d'aujourd'hui », sur le contrôle de la gravité, Jenny Lartizien se projette en 2030 dans un monde de distribution différente, où l'on stoppera la surconsommation et on aura réappris à vivre en circuit court, avec le fabriqué maison. Où le chanvre bien sûr retrouvera toute sa place. « Avant 1920, il avait apporté ses solutions. Pas de raison pour que cela ait changé ! »



EN QUELQUES MOTS

Un livre qui vous accompagne ?

Les Sept Plumes de l'aigle,
d'Henri Gougaud

Un disque ?

Début, le second disque
de l'artiste islandaise Björk

Un lieu ?

La plage

Une devise ?

« Amour, humour, toujours ! »



LES GASTRONOMES DU RUGBY

EN PREMIÈRE LIGNE

Le coup d'envoi de la Coupe du monde de rugby à peine sifflé, une dizaine d'anciens internationaux sont à leur tour entrés dans la mêlée pour assurer la promotion des productions des adhérents des Gastronomes du rugby, avec un rendez-vous festif à la clé, à Mimizan le 15 septembre dernier.

Par Nelly BÉTAILLE

Is ont marqué l'Ovalie et font partie des plus fervents supporters du XV de France dans leur quête du trophée Webb Ellis d'ici le 28 octobre prochain. Au lendemain du coup d'envoi de la Coupe du monde de rugby, les anciens internationaux réunis autour des Gastronomes du rugby sont quant à eux repartis en tournée pour une série de test-matches gourmands. L'objectif : promouvoir dans la grande distribution de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie les produits des 30 partenaires indépendants de l'association, qui pèsent au global près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

NOTORIÉTÉ ET DIFFUSION DES PRODUITS

« Quand Jacques Fauroux et Claude Spanghero ont lancé ce collectif, en 1993, les joueurs n'étaient pas professionnels et devaient travailler à côté, souvent dans le secteur agroalimentaire », rembobine Lionel Delmas, originaire d'Onesse-Laharie, manager de l'association depuis les années 2000. « L'idée en regroupant ces entreprises de toutes tailles, créées ou portées par d'anciens internationaux, était de se retrouver,

Au rendez-vous à Mimizan : Olivier Campan, Olivier Merle, Michel Cremaschi, Lionel Delmas (manager des Gastronomes du rugby), Jean-Pierre Garuet, Philippe Dintrans et Thierry Lacroix





Thierry Lacroix en petite foulée au milieu des convives

LA GASTRONOMIE RUGBY

Au menu des produits du grand Sud-Ouest, promus par les Gastronomes du rugby dans les rayons des hypermarchés, de l'entrée au dessert : la charcuterie des Pyrénées ariégeoises d'André Cazaux, les magrets de canard de la coopérative béarnaise Euralis, les produits basques et espagnols distribués par le Dacquois Sodal, les pastis La Marquèze dont l'atelier a été repris par le Basque Miguelgorry à Grenade-sur-l'Adour... avec les vins du grand Sud-Ouest de la cave coopérative gersoise Plaimont d'Olivier Bourdet-Pees ou d'autres portés par des joueurs ou entraîneurs emblématiques, de Gérard Bertrand, sacré Meilleur Vigneron du monde 2023 par la revue britannique *The Drinks Business*, à Yannick Jauzion dans le vignoble gaillacois, en passant par Christophe Urios qui a investi dans le Minervois avec le château Pépusque.

mais aussi de pouvoir peser un peu lors des négociations avec la grande distribution et de mutualiser les moyens pour développer la notoriété et la diffusion des produits. Aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture économique, nos missions sont toujours autant d'actualité », assure l'organisateur de ces opérations de promotion qui peuvent générer, selon ses estimations, entre 2 et 3 millions d'euros de ventes.

Pourtant, en dépit de l'engouement pour l'événement mondial, le manager reste lucide : « Nous avons été très sollicités pour cette période exceptionnelle, mais ce n'est pas parce qu'il y a la Coupe du monde que les clients vont consommer 10 fois plus, alors même qu'il va y avoir davantage d'offres. D'ailleurs, nos partenaires restent généralistes et n'ont pas que le rugby comme vecteur de développement. »

LES AMBASSADEURS DE LA GRANDE FAMILLE DU RUGBY

En attendant le dénouement de la compétition, dans les allées des Carrefour de Pau, Tarnos, Mérignac ou Bègles, comme lors du dîner qui réunissait une centaine de convives, au profit de l'Union athlétique mimizanaise, le 15 septembre dernier, les pronostics allaient bon train.

« Si, nous avons aujourd'hui davantage d'ambassadeurs issus du XV de France que d'entrepreneurs ou de directeurs commerciaux, c'est toujours la grande famille du rugby qui se déplace. D'ailleurs, on ne leur demande

pas de parler de produits, mais de rugby. Le public a gardé la même soif d'échanger avec eux sur les performances du XV de France actuel, mais aussi et surtout sur leurs exploits passés. » Ils sont une quarantaine, issus des sélections des années 1970 aux années 2000, à se prêter au jeu tout au long de l'année. « Restés pour la plupart une décennie au plus haut niveau, ils sont toujours aussi bankables », affirme Lionel Delmas. Leur secret : « Ils ont tant à raconter, en toute liberté, sans les contraintes que peut imposer aujourd'hui le rugby professionnel. »

IUT DE MONT-DE-MARSAN UNE PREMIÈRE / RENTRÉE SOLENNELLE

Pour la première fois depuis sa création en 1991, l'IUT de Mont-de-Marsan a ouvert sa rentrée étudiante par une journée festive de reprise. L'occasion de faire le point sur les innovations et les financements de l'établissement.

Par Julie DUCOURAU

En matinée, pour la rentrée solennelle de l'IUT de Mont-de-Marsan, le 21 septembre dernier, devant les quelque 400 étudiants réunis au théâtre Molière avec les responsables éducatifs, élus (Sylvie Bergeroo, Geneviève Darrieussecq, Charles Dayot, Renaud Lagrave) et institutions partenaires (CCI des Landes), le directeur et professeur de l'institut, Bertrand Charrier, a insisté : « L'écosystème de l'IUT sur le site Adour est représenté par ces personnalités ; les institutions et les collectivités

nous aident pour financer les bâtiments et les thèses des étudiants. Et nos thématiques sont très en phase avec les activités économiques régionales, de la filière bois à l'agroalimentaire et aux réseaux télécoms. »

RECHERCHE EN BOIS ET HABITAT

Au titre de la convention pluriannuelle (2021-2024), conclue avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), le département soutient notamment l'activité de l'IUT, à hauteur de plus de 320 000 euros par an, entre aides au fonctionnement (60 000 euros/an), à l'équipement (20 000 euros/an) et financement d'allocations de recherche (180 000 euros/an), favorisant ainsi « la mise en œuvre d'innovations au plus près du territoire landais et de ses enjeux économiques. » Sylvie Bergeroo, conseillère départementale à la Jeunesse, a également rappelé que le département était ici maître d'ouvrage des travaux, à l'image de la halle technologique très haut débit inaugurée l'an passé, et cofinancée par lui, la région, l'État, l'agglomération et l'UPPA. Côté recherche fondamentale et appliquée, le gros projet avec l'UPPA concerne la construction de Xylomat2, un bâtiment de 1 300 m² sur la zone d'Agrolandes, à Haut-Mauco, dédié au bois : 4,2 millions d'euros financés par l'État, la région et le département. Et en partenariat avec l'UPPA et l'université de Toulouse, une réflexion est menée sur une nouvelle chaire de recherche à Saint-Geours-de-Maremne sur le thème de l'habitat connecté dans le cadre du vieillissement de la population et du handicap.



LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC

magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



Magazine + Web

6 MOIS = 30 €

1 AN = 50 €

2 ANS = 79 €

Web

6 MOIS = 18 €

1 AN = 29 €

2 ANS = 44 €

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ **code postal** _____

Tél _____ **email** _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

APPRENTISSAGE LA CMA SONNE

Gérard Gomez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine, s'inquiète des conséquences de la baisse des financements des formations en apprentissage par l'État qui pourrait mettre en danger certaines d'entre elles.

Par Nelly BÉTAILLE



GÉRARD GOMEZ

Président de
la chambre de métiers
et de l'artisanat de
Nouvelle-Aquitaine

L'ALERTE

A lors que la rentrée 2023 dans les 15 centres de formation des apprentis de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine débutait sous les meilleurs auspices avec un effectif de 12 726 apprenants, en hausse de 3 % par rapport à 2022 (voir encadré), la baisse globale de 5 % des niveaux de prise en charge par l'État des formations en apprentissage, entérinée par décret le 6 septembre dernier, vient obscurcir le tableau. D'autant que « quand on y regarde de plus près, la baisse sera de 10 % sur la majorité de nos formations artisanales, après une première diminution de 2,5 % en 2022, alors que le financement d'un master en droit des affaires ne diminuera, lui, que de 1,25 % », estimait Gérard Gomez, président de la chambre consulaire régionale, le 19 septembre dernier au cours d'une conférence de presse, destinée à alerter sur « ce mauvais coup porté à la formation et plus largement à l'artisanat ».

UNE PERTE DE 6,5 MILLIONS D'EUROS

La perte de chiffre d'affaires liée à cette révision du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage, estimée à 6,5 millions d'euros pour le CFA régional sur une année civile, s'avère, selon lui, d'autant plus inquiétante que « nous avons eu à faire face à une augmentation du coût des matières premières, de l'énergie avec la fin du bouclier énergétique fin décembre et des salaires de nos enseignants ». Alors que 57 % des formations pourraient devenir déficitaires, la CMA Nouvelle-Aquitaine redoute « une déstabilisation du modèle économique des centres de formation, avec le risque d'une qualité de formation dégradée et le risque d'une perte de confiance des entreprises. »

TERRITOIRES PERDANTS

S'il se dit prêt à ouvrir les discussions avec les services de l'État pour « affiner les calculs », voire envisager des mutualisations entre les formations, il affiche un optimisme modéré sur leur issue.

L'une de ses principales craintes : « Que certaines formations déficitaires soient abandonnées avec des savoir-faire qui ne seront plus transmis et que certains territoires soient in fine les grands perdants de cette réforme, car nous n'aurons plus les moyens de maintenir des centres de formation sur des métiers de niche ou en milieu rural notamment. »

NOUVELLE-AQUITAINE LES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS EN CHIFFRES

12 726 apprentis ont intégré les **15 centres de formation des apprentis (CFA)** de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2023, **soit 15 % des effectifs en apprentissage** de la région.

- **31 %** dans les métiers de bouche
- **27 %** dans les métiers de l'automobile
- **26 %** dans les métiers de services

84 % des apprenants ont obtenu leur diplôme en 2022.

Un taux d'emploi supérieur au taux attendu, selon InserJeunes, plateforme du ministère du Travail, notamment sur l'Université des métiers de Bayonne (+ 6 %) ou l'Institut des métiers de l'artisanat de Bordeaux (+ 3 %)

40 % des apprenants souhaitent poursuivre leurs études majoritairement en apprentissage.

82 % des apprenants et **80 %** des entreprises satisfaits

Un budget annuel de 8 millions d'euros d'investissements sur les équipements pédagogiques adaptés aux différentes formations, en plus des programmes de réhabilitation des établissements, comme celui du centre de formation La Palme à Agen (17 millions d'euros) ou du campus des métiers de Niort (23 millions d'euros).



BÉNESSE-LÈS-DAX LA FABRIK DU MOULIN : NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉ

Avec La Fabrik du Moulin, l'unique moulin à vent des Landes, récemment restauré à Bénése-lès-Dax a inspiré le promoteur Livinx (Hauts-de-Seine) pour dénommer la future zone économique de 25 000 m² qu'il s'apprête à implanter au nord de la commune. L'espace mixte paysager, prévu pour fin 2024, prévoit sur 600 m², une zone commerciale de proximité (boulangerie, primeur, boucherie) et sur 4 500 m², 18 bâtiments à destination des entreprises (artisans, commerçants, professions médicales et paramédicales, services à la personne...). Chaque local de 200 à 300 m² est vendu sans aménagement intérieur, connecté à la fibre et avec quatre à cinq places de parking extérieur.

TOURISME AOÛT 2023 : UN BON CRU

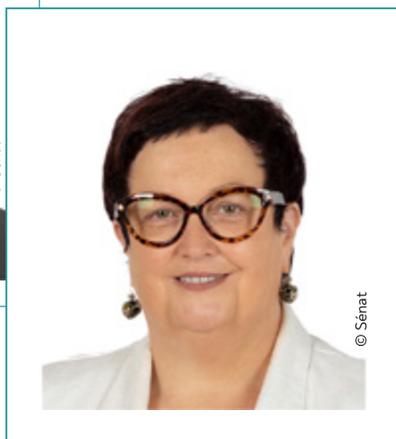
86 % des acteurs du tourisme landais se déclarent satisfaits de la fréquentation de la haute saison avec un pic d'activité le 12 août et l'installation d'une météo plus favorable, selon le dernier baromètre de Landes attractivité. La plupart parlent de stabilité par rapport à 2022, même si on note une très légère augmentation des touristes français (+ 2 %) et étrangers (+ 1 %). La baisse du pouvoir d'achat et l'inflation s'invitent dans ce bilan avec davantage de réservations à la dernière minute, des séjours raccourcis, et un fléchissement des activités de sports et loisirs. Un bilan à nuancer aussi en matière d'hébergement : les campings tirent leur épingle du jeu tandis que l'hôtellerie, notamment à l'intérieur, marque le pas. Les indices de satisfaction pour les restaurants varient aussi selon l'implantation. Le littoral s'en sortant mieux. La prudence est de mise pour les perspectives concernant l'arrière-saison.



© Landes attractivité – Yohan Espiaube



© Sénat



© Sénat

CARNET ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le 24 septembre dernier, **Monique LUBIN** (56,04 % des suffrages exprimés) et **Éric KERROUCHE** (53,21 %), (PS), ont été reconduits pour six ans dans leur mandat de sénateurs des Landes dès le premier tour du scrutin auquel ont participé 1 186 grands électeurs (élus communaux, départementaux, régionaux et parlementaires) du département sur 1 208 inscrits.

RENDEZ-VOUS CINÉ-DÉBATS SUR LE BIEN-VIEILLIR

Si certains voient dans la retraite un eldorado, pour la majorité des actifs, la transition est loin d'être fluide. Pour combattre les stéréotypes autour du vieillissement, la Carsat Aquitaine (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) organise, depuis 2021, des séances ciné-débats sur la question du bien-vieillir et du projet de vie à la retraite.

Deux seront proposées en octobre dans les Landes, à Saint-Paul-lès-Dax et Pontonx-sur-l'Adour. À l'issue de la projection de la comédie musicale « Avant j'étais vieux », qui offre une approche poétique et humoristique du sujet, un temps d'échange de 45 minutes sera animé par Jean-Jacques Amyot, psychosociologue et conférencier. Objectif : débattre librement et poser toutes ses questions sur les thématiques liées au passage à la retraite et les perspectives de vie qui s'en suivent.

Réservation sur
www.asept-sudaquitaine.fr/nos-actions/conférences-débats.html

Le 2 octobre 2023 à 18 h :

**Saint-Paul-lès-Dax -
salle Félix-Arnaudin**

Le 12 octobre 2023 à 18 h :

**Pontonx-sur-L'Adour -
cinéma Grand Écran**



© S. Tournier - Carsat



EUPHRASIE
LUPI



DAVID
BRIVOIS

CHRONIQUE DU BARREAU DE DAX CDD

MULTI-REMPLACEMENTS : LES SOLUTIONS POUR LE METTRE EN ŒUVRE

Jusqu'au 12 avril 2025, le CDD multi-remplacements permet aux entreprises, dans certains secteurs d'activité, de conclure un seul CDD pour le remplacement de plusieurs salariés absents, que ce soit simultanément ou successivement. Une expérimentation peu encadrée qu'il est nécessaire de maîtriser.

Par David BRIVOIS, avocat associé, département droit social,
et Euphrasie LUPI, avocat, département droit social,
au cabinet Fidal de Dax

L'absence temporaire d'un salarié¹², à la seule exception de l'interdiction de procéder au remplacement d'un salarié gréviste³, conduit l'entreprise à devoir revoir son organisation et, le plus souvent, à procéder au remplacement temporaire de son salarié par CDD ou intérim, les règles en la matière étant similaires.

La jurisprudence a eu l'occasion de préciser que le motif de recours au CDD de remplacement se devait d'être unique, de sorte que le contrat ne pouvait envisager qu'un seul et unique remplacement, sans possibilité ni de reconstituer un contrat à temps complet par le cumul de deux remplacements partiels, ni encore de faire se succéder deux motifs de remplacement dans un même contrat.

Il était ainsi exigé que chaque remplacement successif soit envisagé dans le cadre d'un contrat spécifique⁴ et la jurisprudence récente a pu rappeler que les manque-

ments commis au cours de l'un des CDD ne permettent pas de mettre un terme à ceux qui lui succèdent⁵. Bref, l'impasse était proche et l'attractivité pour les candidats au CDD limitée.

Ces dernières années, le législateur a largement remanié les règles applicables aux CDD, dans le sens d'une flexibilité accrue, qu'il s'agisse de la durée maximale des CDD qu'il est possible d'adapter par accord de

¹ Article L.1242-2 du Code du travail pour les CDD et L.1251-6 pour le travail temporaire, la notion d'absence étant relativement ouverte

² Cass. Soc. 25 février 2009 n°07-43.513 à propos, par exemple, de l'absence temporaire du salarié de l'entreprise comme simplement de son poste habituel

³ Article L.1242-6 du Code du travail pour les CDD et L.1251-10 pour le travail temporaire

⁴ Cass. Soc. 28 juin 2006 n°04-40.455

⁵ Cass. Soc. 15 mars 2023 n°21-17.227

branche⁶, du nombre de renouvellements⁷ ou encore des délais de carence entre CDD successifs sur un même poste⁸, mais le sujet du multi-remplacements demeurerait entier.

Une première expérimentation quelque peu boudée avait été envisagée sur 2019/2020⁹ et le législateur vient de la réactiver pour une période de deux années à compter du décret d'application paru le 13 avril dernier¹⁰.

Le texte se veut des plus laconiques puisqu'il tient en trois lignes alors que les questions pratiques sont nombreuses.

L'administration a tout de même pris soin, cette fois, de publier un Questions/Réponses (QR)¹¹.

- Le champ d'application :

Sur ce point, l'exercice est maîtrisé et relativement simple : seules les entreprises qui entrent dans le champ d'application de l'une des conventions collectives de branche visées par le décret peuvent envisager d'expérimenter le multi-remplacements.

La liste est plus longue qu'à l'origine et les entreprises se reporteront utilement au décret pour déterminer si elles sont éligibles ou non¹².

- La durée de l'expérimentation :

L'expérimentation est envisagée pour deux années à compter de la publication du décret, ce qui conduit au 12 avril 2025.

Le QR de l'administration a pris soin de préciser que les effets d'un contrat conclu avant le 13 avril 2025 pourront être portés au-delà mais qu'il sera ensuite proscrit d'envisager de prolonger ou de renouveler un CDD multi-remplacements.

- Ce à quoi le CDD multi-remplacements permet de déroger :

Le dispositif expérimental permet de déroger à la seule exigence de procéder au remplacement d'un seul et unique salarié, tout en proscrivant que cette expérimentation ait « pour objet ou pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise ».

La formule est connue en matière de CDD mais elle demeure bien vaste !

Pour le reste, l'ensemble des règles du Code du travail devraient naturellement continuer à s'appliquer.

Il faut reconnaître que l'expérimentation doit jouer des coudes pour ne pas être concurrencée par d'autres exigences du Code du travail qui la rendraient inexploitable.

Le QR ministériel apporte un premier éclairage et nombre des précisions apportées sont les bienvenues. Il demeure tout de même discutabile que l'administration

⁶ Article L.1242-8 du Code du travail

⁷ Article L.1243-13 du Code du travail

⁸ Article L.1244-3 du Code du travail

⁹ Loi avenir professionnel n°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 53

¹⁰ Décret n°2023-263 du 12 avril 2023

¹¹ QR. Ministère du travail, 13 avril 2023

¹² Décret n°2023-263 du 12 avril 2023 – Principaux secteurs d'activité : sanitaire, social et médico-social ; propreté et nettoyage ; économie sociale et solidaire, entreprises de radiodiffusion privées et publiques ; tourisme en zone de montagne ; commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire ; plasturgie ; restauration collective ; sport et équipements de loisirs ; transport routier et activités auxiliaires ; industries alimentaires ; service à la personne ; activités diverses.





s'octroie le pouvoir de « légiférer » au-delà de ce que le texte visé plus haut a véritablement exprimé.

En pratique, l'expérimentation se devra d'être mesurée dans le nombre de remplacements regroupés dans le contrat unique et il ne saurait être question ni de faire trop long (parce que la durée maximale de 18 mois continue de s'appliquer), de ni faire trop nombreux (parce que la formulation du contrat serait alors particulièrement complexe).

Le multi-remplacements suppose ainsi :

- de parfaitement identifier l'identité et la qualification des salariés remplacés ;
- de mentionner la durée de l'absence de chacun des salariés remplacés et d'adapter en conséquence la durée du contrat ;
- si tous les salariés n'ont pas le même niveau de qualification, de préciser les responsabilités qui pourraient être spécifiques à tel ou tel remplacement au cours du contrat ;
- d'identifier la rémunération attachée aux différents remplacements si l'ensemble n'est pas rémunéré sur le même taux horaire (l'administration préconise un alignement par le haut de la rémunération du salarié remplaçant tout en rappelant que cela est facultatif) ;
- De veiller à la parfaite articulation des différentes

durées du travail si celles-ci évoluent à mesure des remplacements (il est possible d'alterner des périodes de travail à temps complet et à temps partiel, en revanche il est proscrit d'avoir des périodes d'inactivité) ;

Il est évident qu'un regroupement trop important de remplacements conduira à une usine à gaz...

De nouvelles notions font leur apparition dans le QR de l'administration et notamment celle d'ajout de nouvelles missions de remplacement par opposition à la notion, déjà connue, de renouvellement de CDD.

L'ajout d'un nouveau remplacement (qui est donc susceptible d'avoir un impact direct sur la durée du CDD et donc son terme) ne serait ainsi pas décompté du nombre plafonné de renouvellements autorisé par le Code du travail ou les dispositions conventionnelles applicables¹³.

Les durées d'absences diverses des salariés remplacés pourront également conduire à envisager des termes différents pour chacun des remplacements et même la cohabitation de remplacements à terme précis (donc avec une date parfaitement déterminée) avec des remplacements sans terme précis (et alors conclus jusqu'au retour du salarié remplacé avec mention d'une durée minimale garantie)¹⁴.

La multiplication des variables dans un même contrat (durée du remplacement, qualification et tâches à réaliser, durée du travail, rémunération, etc.) complexifie la rédaction de ce type de contrat et doit conduire à la plus grande vigilance des entreprises.

Les fondamentaux du droit du travail se doivent impérativement d'être maîtrisés avant de s'engager dans des contrats multi-remplacements et la technique contractuelle se devra d'envisager les incidents possibles que sont, notamment, le retour prématuré du salarié remplacé ou encore la rupture éventuelle de son contrat de travail et l'impact que cela pourrait avoir sur le salarié recruté pour le remplacer lui et d'autres.

L'expérimentation se doit ainsi d'être appréhendée de manière à la fois organisée, pragmatique et mesurée.

¹³ QR n°6

¹⁴ QR n°4



AGENDA OCTOBRE 2023

DIMANCHE 15 OCTOBRE

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires de septembre payés en septembre ou octobre.

- **Employeurs de moins de 11 salariés** ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations à l'Urssaf : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires de juillet à septembre.

LUNDI 16 OCTOBRE

- **Taxe foncière** : date limite de paiement par chèque ou virement de la taxe lorsque son montant n'excède pas 300 euros. Le télépaiement est obligatoire lorsque la somme excède 300 euros. À défaut, le contribuable encourt une majoration de 0,2 % de sa taxe foncière.

SAMEDI 21 OCTOBRE

- **Taxe foncière** : date limite de paiement par voie dématérialisée (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance...) pour les contribuables non mensualisés lorsque le montant de la taxe est supérieur à 300 euros. Le paiement est débité sur le compte bancaire à partir du 26 octobre 2023.

JOURS OUVRABLES :
26 JOURS

JOURS OUVRÉS :
FERMETURE SAM. ET DIM.
22 JOURS
FERMETURE DIM. ET LUNDI
21 JOURS

MERCREDI 25 OCTOBRE

- **Employeurs** : paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arcco sur les salaires de septembre.

- **Employeurs de neuf salariés au plus** au paiement trimestriel : paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arcco sur les salaires du 3^e trimestre.

- Passage à **l'heure d'hiver** à partir de 3 h. L'horaire est retardé d'une heure jusqu'au dimanche 31 mars 2024.

MARDI 31 OCTOBRE

- Travailleurs indépendants au régime **micro-entreprise** : déclaration du chiffre d'affaires de septembre ou du 3^e trimestre et paiement des **cotisations sociales**.

DÉLAIS VARIABLES

- Entreprises au **régime réel normal de TVA** : déclaration CA3 et paiement de la TVA due au titre du mois de septembre.

Paiement de la TVA au titre du troisième trimestre pour les entreprises acquittant moins de 4 000 euros de TVA annuelle et ayant opté pour le paiement trimestriel.

- Éventuellement, demande de remboursement mensuel ou trimestriel de **crédit de TVA**.



APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Nom et adresse :

MAIRIE DE CALLEN
40430 Callen
SIRET 214 000 606 00019

Groupement de commande : Non

Section 2 : Communication

Mise en ligne totale du dossier de la consultation :
<https://marchespublics.landepublic.org>

Renseignements complémentaires : mairie@callen.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Marché à procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

- aptitude à exercer l'activité professionnelle
- capacité économique et financière
- capacités techniques et professionnelles

Date limite de réception des offres : le vendredi 27 octobre 2023 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variante : Non

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères suivants :

- Prix : 40 %,
- Valeur technique : 60 %.

Dépôt des offres : les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landepublic.org>

Signature électronique des marchés : Facultative

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Rénovation de la mairie de Callen (40).

Code CPV Principal : 45223220-4

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : CALLEN 40430

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots

Allotissement : l'opération fait l'objet de 11 lots

Lot n° 1 : Démolition - Gros-oeuvre (45223220-4)

Lot n° 2 : Enduits de façades (45261220-2)

Lot n° 3 : Charpente - Couverture - Zinguerie (45261100-5)

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures (45421000-4)

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures - Agencement (45421000-4)

Lot n° 6 : Plâtrerie - Cloisonnement - Enduits (45410000-4)

Lot n° 7 : Revêtement de sols - Faïence (45430000-0)

Lot n° 8 : Peinture (45442100-8)

Lot n° 9 : Plomberie (45330000-9)

Lot n° 10 : Électricité (45317000-2)

Lot n° 11 : Poêle à bois (45331000-6)

Section 6 : Informations complémentaires

Sans objet

Date d'envoi à la publication du présent avis : le mardi 19 septembre 2023
L23AL04585



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

(relance de lots classés infructueux)

Maître de l'ouvrage :

MAIRIE DE LABOUEHYRE (40210)
42 rue de l'Hôtel de Ville 40210 Labouheyre
05 58 04 45 00 / mairie@labouheyre.fr

Type d'annonce : marché de travaux à procédure adaptée

Objet du marché : Restructuration et extension de la médiathèque

Durée du marché : 12 mois

Désignation des lots : Le marché est composé de 11 lots.

La consultation concerne 2 lots classés infructueux

Lot 02 : Charpente bois

Lot 03 : Couverture Etancheité

Dossier à retirer et offres à déposer sur la plateforme :
<https://marchespublics.landepublic.org>

Critères d'attribution : 60 % Prix et 40 % Valeur technique

Date limite de réception des offres : 11 octobre 2023 à 12 h.

Date d'envoi à la publication : 25 septembre 2023

L23AL04556

LES ANNONCES LANDAISES ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC
SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**



ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE CACHEN

Le public est informé que par arrêté du 26 Septembre 2023, le Président de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur la procédure de modification n°1 du PLU de la commune de Cachen. Cette procédure a pour objectif de permettre l'ouverture à l'urbanisation la zone dite «2AU» située dans le bourg de la commune de Cachen, pour une superficie de 2,85 ha.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents.

Elle se déroulera du **lundi 16 octobre 2023 à 13 h 30, au vendredi 17 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**, soit pendant 32,5 jours consécutifs.

Monsieur Dominique THIRIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Cachen sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Cachen, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable :

- Sur le site internet de la communauté de communes : <https://landesarmagnac/amenagement-du-territoire/concertation> ;

- Sur un poste informatique mis à disposition en Mairie.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, à ses frais, une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, suite à la décision de la MRAE du 30 juin 2022 émis dans le cadre de l'examen au cas par cas. Cette décision ainsi que l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées sont joints au dossier.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans le registre ouvert à cet effet à la CCLA et celui ouvert à la commune de Cachen, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- Par courrier postal adressé à la CCLA, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac - Enquête publique Modification n°1 du PLU de Cachen 31 Chemin du Bas de Haut 40120 Roquefort ;

- Par courriel à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : contact@ccla40.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

Le commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous :

- **Le lundi 16 octobre 2023, de 13 h 30 à 17 h 30, à la CCLA,**
- **Le mercredi 25 octobre 2023, de 9 h à 12 h, en mairie de Cachen,**
- **Le vendredi 10 novembre 2023, de 14 h à 17 h, en mairie de Cachen,**
- **Le vendredi 17 novembre, de 13 h 30 à 17 h 30, à la CCLA.**

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la communauté de communes. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes, en mairie de Cachen, en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet communautaire.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire pourra approuver la modification n°1 du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Pascal CALIOT au 05 58 45 66 93 ou par courriel à pascal.caliot@ccla40.fr

L23AL04579

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Monsieur Daniel DECOURBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Alain JOUHANDEAUX en qualité de suppléant, par décision n° E23000067/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- **sur support papier** : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;

- **sur un poste informatique** : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- **sur le site internet des services de l'État dans les Landes** : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 25 septembre 2023 à 08h30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**, être :

- **consignées par écrit** sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique ;

- **envoyées par courriel** à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique - 232, place des platanes - 40 110 ONESSE-LAHARIE ;

- **transmises par courriel** à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV ONESSE-LAHARIE) ».

Monsieur Daniel DECOURBE recevra le public à la mairie d'Onesse-Laharie aux dates et heures suivantes :

- lundi 25 septembre 2023 : de 08h30 à 11h30

- lundi 2 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

- mercredi 11 octobre 2023 : de 08h30 à 11h30

- vendredi 20 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

- jeudi 26 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la SAS ARKOLIA INVEST 94, représentée par Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE - Zone d'activités du Bosc - 16, rue des vergers - 34 130 MUDAISON - 06 75 27 40 12 - hjoachim@arkolia-energies.com.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04163



MARCHÉ DE TRAVAUX À PROCÉDURE ADAPTÉE APPEL À CANDIDATURES

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE NARROSSE

représentée par son Maire : Gérard LE BAIL
Mairie, 117 rue des Écoles 40180 Narrosse
05 58 58 70 70 - accueil@mairie-narrosse.fr

Objet du marché public : Conception-Réalisation d'un pumtrack

Mode de passation : Il est recommandé de prendre le temps de lire règlement de consultation

L'actualisation des prix est prévue dans le CCAP : en tenir compte dans la fixation du prix de l'offre.

Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R.2123-1 1° du CCP.

Visite obligatoire : le 23 octobre 2023 à 10 h.

Durée

Préparation : 2 x 15 jours

Travaux : 5 mois environ

Jugement des candidatures et des offres : Offre la mieux-disante appréciée selon critères pondérés du RC

- Prix : 40 %

- Valeur technique : 40 %

- Délais : 20 %

Composition du dossier de candidatures et d'offres : selon RC

Renseignements : Par voie dématérialisée par le biais du profil acheteur sur <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de réception des candidatures et des offres : **vendredi 1^{er} décembre 2023 à 9 h** à déposer sur : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 27 septembre 2023

L23AL04617



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune d'ONESSE-LAHARIE.

Demandeur : ARKOLIA INVEST 94

Représentée par Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE 16, rue des vergers - **Zone d'activité du Bosc** 34 130 MUDAISON

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du lundi 25 septembre 2023 à 08h30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

COMMUNE DE SORT-EN-CHALOSSE

Objet du marché : Construction d'un logement communal locatif

Unité monétaire : Euros

Mode de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Entreprises séparées

N° et libellé des lots :

Lot 01 : Gros-Œuvre

Lot 02 : Charpente - Zinguerie

Lot 03 : Menuiserie ALU - PVC

Lot 04 : Menuiserie Bois - Agencement

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation

Lot 06 : Carrelage - Faïences

Lot 07 : Peinture

Lot 08 : Plomberie - Sanitaire - ECS

Lot 09 : Chauffage Aérothermique

Lot 10 : Electricité

Critères d'attribution : Valeur technique : 45 % - Prix : 55 %

Date limite de remise des offres : **lundi 30 octobre 2023 à 12 h**

Modalités d'obtention du dossier : sur le site :
<https://marchespublics.landespublic.org>

Modalités de réponse : les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublics.org>. La signature électronique n'est pas demandée.

Renseignements complémentaires : Ils doivent exclusivement être demandés par le profil acheteur au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses électroniques sont transmises à l'ensemble des candidats 3 jours avant la date limite de remise des offres.

Avis envoyé à la publication : le 28/09/2023

L23AL04618



APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU SCOT CÔTE LANDES NATURE

Par délibération du 25 septembre 2023, le conseil communautaire a tiré le bilan de la mise à disposition et approuvé la modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Côte Landes Nature.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage et peut être consultée :

- Au siège de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, 272 avenue Jean-Noël Serret 40260 CASTETS

- En mairies respectives des dix communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture des Landes.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du SCOT Côte Landes Nature approuvée sera tenu à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté de communes Côte Landes Nature,

- Dans les 10 mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture des Landes

- Sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.cc-cln.fr

L23AL04432

CRÉANCES SALARIALES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 5,6 hectares sur la commune de Saint-Sever

Demandeur : SAS Centrale PV France, EDF Renouvelables France 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense Tour B 92932 Paris La Défense Cédex

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2023 à 09 h au vendredi 27 octobre 2023 à 12 h.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

Madame Christine BARROSO été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête, par décision n° E22000057/64 de la Présidente du Tribunal Administratif de Pau du 28 juillet 2022. Par cette même décision, Monsieur Gérard VOISIN a été désigné Commissaire Enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des services consultés :

- Sur support papier : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 25 septembre 2023 à 09 h au vendredi 27 octobre 2023 à 12 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique - rue de l'Hôtel de Ville - BP 90 027 - 40 501 Saint-Sever Cedex.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le vendredi 27 octobre 2023 à 12 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP PC CPV Saint-Sever) ».

Madame Christine BARROSO recevra le public à la mairie de Saint-Sever aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 09 h à 12 h - Samedi 7 octobre 2023 de 09 h à 12 h - Mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 - Vendredi 27 octobre 2023 de 09 h à 12 h.**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SAS Centrale PV France, représentée par Maxime ZEIDENBERG 208 avenue Emile Counord, EDF Renouvelables France, Agence de Bordeaux 33000 Bordeaux - 06 06 15 69 15 - maxime.zeidenberg@edf-re.fr

Copie du rapport et des conclusions de la Commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL03990



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffe n° 4155508 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL GARAGE LARROUQUERE 1205 rue Ferme de Larrouquère, ZI Larrouquère 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 18/07/2023

Greffe n° 4155463 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL GASCOGN'AUTOMOBILES, Chemin Jeanticot 40420 Labrit - Date Jugt : 28/04/2023

Greffe n° 4155416 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL MATERIEL-ARROSAGE.FR, 1 Rue des Mésanges 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 06/01/2023

Greffe n° 4155511 - Nom de l'Affaire-Adresse : LA MALLE DE DINE, ZA Escales 40500 Saint-Sever - Date Jugt : 18/08/2023

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 4155312 - Nom de l'Affaire-Adresse : TERRE ET LOISIRS TP, 110 Rue du Nautilus 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 19/11/2021

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffe n° 4155767 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS 1DAY1SPORT, 6 Rue des Résiliés 40130 Capbreton - Date Jugt : 05/04/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Greffe n° 4155722 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS OSCARLIA, 3 Rue du Mirailh, 40100 Dax - Date Jugt : 04/01/2023

Greffe n° 4155573 - Nom de l'Affaire-Adresse : M. BROQUET Patrice, Maison Biron, 1180 Route du Sarthe, 40700 Doazit - Date Jugt : 13/10/2021

Greffe n° 4155649 - Nom de l'Affaire-Adresse : CASH BAB, 980 Bd St-Vincent de-Paul, Zone Commercial du Grand Mail II 40990 St-Paul-lès-Dax - Date Jugt : 29/06/2022

Vous informez que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelez que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23AL04608

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **CONSULTING SANTE**
Forme : société par actions simplifiée
Capital : 500 €
Siège social : 6 rue des Hortensias (40200) MIMIZAN
Durée : 50 ans

Objet : toute activité de conseil dans les domaines de la gestion, de l'organisation et de l'administration de structures et plus particulièrement les structures médicales, paramédicales, médico sociales ou celles œuvrant dans le domaine de la santé.

Président : Mme Maylis GREGOIRE demeurant 6 rue des Hortensias (40200) MIMIZAN

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés;

RCS : Mont De Marsan L23AL04528

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lalluque du 21 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : FUN CAKE'S

Siège social : 121 Impasse Léon Bats, 40465 LALUQUE

Objet social : Elaboration et vente de pâtisseries sur mesure, organisation d'ateliers de pâtisserie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Hugo Micael ALMEIDA PINTO demeurant 121 Impasse Léon Bats, 40465 LALUQUE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax

L23AL04539



10 rue de Mounsempe
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
26 rue du Général de Gaulle
40130 Capbreton

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Annick DAGUERRE, Notaire au sein de la société par actions simplifiée «CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés», titulaire de l'office notarial de SAINT VINCENT DE TYROSSE (Landes), 10 rue de Mounsempe, le 1^{er} août 2023, a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI EOLO, Siège social à CAPBRETON (40130), 14 avenue Georges Clémenceau, Durée 99 ans, Capital social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR), objet : propriété et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, l'obtention de tous prêts avec ou sans garantie hypothécaire.

Les gérants de la société sont : Monsieur Damien COURTIAU et Madame Emmanuelle BENOIT-COURTIAU demeurant à CAPBRETON (40130), 2 rue Maurice Mary

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DAX.

Pour avis L23AL04545

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 22 septembre 2023, a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée «**Adour Placements**»,

Siège social : STE MARIE DE GOSSE (40390), 454 route de l'Adour.

Capital : 1.000,00 € divisé en 1000 actions de 1,00 € chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DAX.

Objet social : Conseil pour la gestion et les affaires,

Conseil en gestion de patrimoine,

Conseil en investissements financiers,

Courtage en opérations de banque et service de paiements,

Courtage en immobilier,

Courtage en assurance,

Transaction sur immeubles et fonds de commerce,

Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres.

Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.

Pour insertion : Maître Jean-Charles BOUZONIE L23AL04553

AVIS DE CONSTITUTION

MP-powercar Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : 190 Impasse le Houn 40230 BENESE MAREMNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BENESE MAREMNE du 22 septembre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique,

Dénomination : MP-powercar, Siège : 190 Impasse le Houn, 40230 BENESE MAREMNE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 1 000 euros, Objet : L'intermédiation sur achat et vente de véhicules occasion et neuf entre particuliers ou entreprises.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Madame Stéphanie MARTINS PEREIRA, demeurant 515 Chemin de l'Allée d'Aouce, Résidence l'Orée du bois, Appartement B35, 40230 BENESE MAREMNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

POUR AVIS
Le Président

L23AL04555



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

IDEAL PISCINES

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital initial de 1 000,00 euros
684 route de Mont-de-Marsan
40090 LAGLORIEUSE
RCS Mont de Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/09/2023, il a été constitué une société

Dénomination sociale : IDEAL PISCINES

Siège social : 684 route de Mont-de-Marsan, 40090 LAGLORIEUSE

Forme sociale : EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

La construction, la rénovation de toutes installations de piscines enterrées, hors sol, de saunas, spas, abris, la distribution de tous articles de piscines et accessoires, de produits d'entretien, la réalisation de services d'entretien, de dépannage, de pose et installation de divers produits en lien avec les installations de piscines (liner, pvc, installation de chauffage, de filtration, de couverture, etc)

la réalisation d'aménagement et la commercialisation de tous produits en lien avec les activités de la société.

Toutes prestations d'électricité générale et de plomberie

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIÉ, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Capital social : 1 000,00 euros
Premiers dirigeants

Gérant
Monsieur Saphir GAYOU, né le 21/01/1996 à DAX (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 684 route de Mont de marsan, 40090 LAGLORIEUSE (FRANCE), nommé pour une durée illimitée.

Durée : 99 années
Mention sera portée au RCS de MONT-DE-MARSAN

L23AL04559



10 rue de Mounsempe
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
26 rue du Général de Gaulle
40130 Capbreton

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François CAPDEVILLE, Notaire Associé de la société par actions simplifiée «CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés», titulaire de l'office notarial de Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes), 10 rue de Mounsempe, le 25 septembre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

MAXED 40

Le siège social est fixé à : Soorts Hossegor (40150), 127 avenue de Versailles.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : deux cent soixante-six mille euros (266.000,00 EUR).

Les gérants sont :

Madame Françoise GEORJON demeurant 535 avenue de Bourgs 42130 Saint Agathe la Buttesse.

Monsieur Lionel BARBERIS demeurant 127 avenue de Versailles 40150 Soorts-Hossegor.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire L23AL04584

CHATHO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 Allée de l'Etang
40090 Mazerolles

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mazerolles du 25 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CHATHO

Siège : 12 Allée de l'Etang 40090 Mazerolles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Achat, vente, location de titres sociaux, prise à bail, gérance, participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Gomez Christine, née Lalanne, demeurant 12 Allée de l'Etang, 40090 Mazerolles

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président L23AL04588

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 27 septembre 2023, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

WOOD AND GREEN

Siège social : 1 A rue de la Palombière
40530 Labenne

Objet social : Elagage et abattage d'arbres, créations et aménagements paysagers, entretien des parcs et jardins

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Arnaud OLYMPIE, demeurant 1 A rue de la Palombière 40530 Labenne, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L23AL04589



**Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO**
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 26 septembre 2023 à Biscarrosse (40), il a été instituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **HORIZON**

Capital : 5.000 euros

Siège social : 558 chemin de Martic
40600 Biscarrosse

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration et la disposition de toutes valeurs mobilières, droits sociaux ou titres ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, groupements ou associations, par voie d'achat, d'apport, de création de sociétés, groupements ou associations ayant un caractère immobilier, commercial, industriel, financier, civil, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de structures existantes ou autrement ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Laurent VILLENAVE demeurant à Biscarrosse (40) 558 chemin de Martic.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L23AL04590

**POUR ÉCOURTER
LES DÉLAIS,
PENSEZ AU SPEL !**

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **PhysiosMontois**

Forme : Société Civile de Moyens

Capital : 1.000 €

Siège social : 569 avenue Pierre Mendès-France 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : la société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de la profession sans que la société puisse elle-même exercer cette profession.

Gérants :

- M. Vincent MAUPETIT demeurant 141 rue Marie Curie 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

- Mme Eloïse PELLARREY demeurant 7 rue Julien Pierre Mainguy 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 90 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL04594

Par acte authentique du 26 septembre 2023 reçu par Me Remi DUPOUY, officier à Soorts-Hossegor (40) il a été constituée une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **LENTENTE**

Siège social : 269 chemin de Sarrebruck à Angresse (40150)

Capital social : 1.000 euros

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis Soorts-Hossegor (Landes), ZA Pédebert, formant la parcelle numérotée 6 du lotissement d'activités (ou cadastrée section AP numéro 146), ainsi que de tous terrains contigus ou annexes ; la construction et l'aménagement de deux immeubles (un bâtiment A comprenant trois niveaux abritant un volume d'activités et bureau ainsi qu'un bâtiment B comprenant quatre niveaux abritant un Office notarial) et ce en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété aux associés ; la gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente.

Gérants : Madame Claire NICOLAS-CHABANNES demeurant 2 impasse de la Chênaie à Angresse (40150) et Monsieur Stéphane MARTEAU demeurant 269 chemin de Sarrebruck à Angresse (40150).

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax

Pour avis, le Notaire

L23AL04619

MODIFICATIONS



SCI-13 RUE DE LOUVAIN

Société civile immobilière au capital de 335 387,84 €

Siège social : 3 Avenue de la Liberté
92400 COURBEVOIE
425 000 148 RCS NANTERRE

AVIS DE PUBLICITE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Monsieur Stéphane ESPARSEIL, gérant, 3 avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE

Aux termes de la DUA du 1/09/2023 : Le siège social a été transféré de « 3 Avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE » à « Parc d'activité Atlantisud- 159 Rue du Seignanx 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE ».

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 425 000 148 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L23AL04220



SCI 34 RUE ULBACH

Société civile immobilière au capital de 4 000 €

Siège social : 3 Avenue de la Liberté
92400 COURBEVOIE
523 446 128 RCS NANTERRE

AVIS DE PUBLICITE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Monsieur Stéphane ESPARSEIL, gérant, 3 avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE

Aux termes de la DUA du 1/09/2023 : Le siège social a été transféré de « 3 Avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE » à « Parc d'activité Atlantisud- 159 Rue du Seignanx 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE ».

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 523 446 128 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L23AL04222

CONCEPTION AU CARRE SARL au capital : 20000 €. 1 quai de l'Adour, 40180 SAUBUSSE RCS : 843202946 de DAX. Le 01/09/2023 les associés décident de la fin des fonctions de gérant de ATTIA EMI-LIEN ; Modification au RCS de DAX

L23AL04228

DAX ERMITAGE

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Avenue du Touring Club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°881 678 031

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis

Le Gérant

L23AL04433

TOSSE COUSTURE

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Avenue du Touring Club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°912 579 232

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis

Le Gérant

L23AL04434

CAPBRETON ALBRET

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Avenue du Touring Club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°911 200 566

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis

Le Gérant

L23AL04435

HOSSEGOR OCEANE

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Avenue du Touring Club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°950 917 526

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis

Le Gérant

L23AL04436

MAYENTIE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 642 Avenue du Touring Club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°922 649 686

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis

Le Gérant

L23AL04437



Ets SÉRÉ SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 €

Siège social : Zone d'activité de Pouga
40700 HAGETMAU
453 489 635 RCS MONT-DE-MARSAN

AVIS DE PUBLICITE

Par DUA du 26/09/2023, il a été décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 30/09/2023.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8.000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 80 euros chacune

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8.000 euros. Il est divisé en 100 actions, de 80 euros chacune

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Dénomination

Ancienne mention : Ets SÉRÉ SARL
Nouvelle mention : Ets SÉRÉ

Administration

Ancienne mention : Gérant
Monsieur Christian THIERY SÈRE, demeurant 141, route de Mont-de-Marsan 40420 GAREIN

Nouvelle mention : Président
Monsieur Christian THIERY SÈRE, demeurant 141 route de Mont-de-Marsan 40420 GAREIN

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement

Les actions sont librement cessibles entre associés,

Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL04533

**CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE
BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !**



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

N&F HOUSING
Société civile immobilière
Au capital de 1.200,00 euros
Siège social : 10 lotissement du Vieux Port
40250 MUGRON
952 023 331 RCS DAX

Aux termes d'un acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire associé à HAGETMAU (Landes) en date du 11 août 2023, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts sera modifié de la manière suivante :

La société a pour objet : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, L'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social, La régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnelle uniquement en garantie du financement d'un droit démembrement, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution, L'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société, L'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, dans les conditions prévues aux présents statuts, Et plus généralement, toutes opérations juridiques ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour insertion
Le Notaire

L23AL04537

L'ARRAYADE

SAS au capital de 551 103,27 €
Siège social : 642 Avenue du Touring club
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX n°328 466 792

L'AGE du 21/09/2023 a décidé le transfert du siège social au 2168 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE à compter du 01/09/2023.

Pour avis
Le Président

L23AL04543

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

CRYOX
SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : 48 Avenue Nationale
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
888 383 395 RCS Dax

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 septembre 2023 a décidé de modifier, à compter de ce jour, l'objet social existant pour

- Toutes activités dédiées aux soins bien-être non-médicaux, quels qu'ils soient, ainsi que la vente de tous produits liés à ces activités,

- La distribution d'équipements médicaux esthétiques

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention : Séance de cryothérapie et oxygénothérapie non médicale, ainsi que toutes nouvelles technologies non médicales pour le bien-être de la clientèle. Distribution de produits de beauté et de bien-être complémentaire à l'activité

Nouvelle mention : Toutes activités dédiées aux soins bien-être, quels qu'ils soient, ainsi que la vente de tous produits liés à ces activités. La distribution d'équipements médicaux esthétiques.

L23AL04551

SCI ZARATAO
Au capital de 1.400 €
Siège Social : 1890 route de Lagastet
40500 Aurice
RCS N° Mont-de-Marsan 522 427 228

Suivant délibération de l'AGE en date et à effet du 14/09/2023 les associés ont nommé M. Abdelhak BELABDI demeurant à l'adresse du siège social en qualité de gérant de la société en remplacement de Mme Delphine DUPRAT décédée.

Pour avis,
L23AL04554

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30.06.2023, de la société **ETS PEDARRE PNEUS TYROSSE** Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 euros, Siège Social : rue de casablanca 40230 St-Vincent-de-Tyrosse 323 610 873 RCS Dax, il a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet d'Audit SABAROTS et associés 80 chemin de l'Aviation, domaine du Makila BP 235 (64205) Bassus-sarry- RCS Bayonne 502 226 558 au lieu et place de M. Christian SABAROTS.

Le commissaire aux comptes supplanté n'est pas renouvelé dans son mandat.

RCS Dax
L23AL04615

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 18 juillet 2023 de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société **ADEQUATION PATRIMOINE, SARL** au capital social de 15 000 € dont le siège social est sis 24 rue du Capitaine Tartas 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 493 317 788 et d'un procès-verbal établi le 26 septembre 2023 par la gérance constatant l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux, le capital social a été réduit de 5.000 euros par rachat puis annulation de 500 parts d'un nominal de 10 euros. Le capital social a donc été ramené de 15.000 euros à 10.000 euros et ce à effet au 26 septembre 2023.

La Gérance
L23AL04622

DISSOLUTIONS

Par décisions unanimes des associés du 22.09. 2023, de la société **LES BAINES BY MY ECOLOGIE** Société en Nom Collectif au capital de 1.000 euros Siège social : 255 Route de Lartigue 40230 Saint-Geours-de-Maremne, RCS Dax 909 366 304 il a été :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22.09.2023 et sa mise en liquidation.

- Nommé le Liquidateur M. Pierre LES-CLAUX, demeurant à 255 Route de Lartigue 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au domicile du Liquidateur : Monsieur Pierre LESCLAUX, demeurant à 255 Route de Lartigue 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS Dax
Pour avis
L23AL04524

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

ROLLIN CHARPENTE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3.500 euros
Siège social : 958 Route de Pelin
40400 Tartas
Siège de liquidation : 958 Route de Pelin
40400 Tartas
RCS Dax 979 053 683

Aux termes d'une décision en date du 2 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 septembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Thomas ROLLIN, demeurant 958 Route de Pelin 40400 Tartas, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 958 Route de Pelin 40400 Tartas. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

L23AL04626

CLÔTURES

FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Les associés de la société **A NOUSTE SARL** au capital de 36.000 euros, 2 promenade des Remparts, résidence Que-renca, appartement 34 - 40100 Dax, 437 972 607 RCS Dax ont par décisions unanimes du 20.09. 2023 :

- Approuvé les comptes de liquidation
- Donné quitus au liquidateur
- Prononcé la clôture de liquidation

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.
Pour avis
L23AL04480

O DELISSE D ESSENS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 5.000,00 euros
Siège : DAX (40100)
2 avenue de Logrono
921 814 174 RCS DAX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant décision de l'associé unique en date du 31 août 2023, l'associé unique a approuvé purement et simplement les rapports et comptes et a donné en conséquence au liquidateur quitus entier. Il a par suite déchargé le liquidateur de sa mission et prononcé la clôture de la société à compter du 31 août 2023.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis
L23AL04538

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Scoustons

SARL CONCIERGERIE LANDES NATURE
SARL au capital de 1.000,00€
173 B Avenue du Marensin
40550 LEON
RCS Dax 910 944 933

Par décision de l'AGO en date du 06/09/2023 les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au Liquidateur, Mme Ophélie CORMON demeurant à Vielle Saint-Girons (40560) 615 Rue des Bouvreuils, pour sa gestion et la décharge de son mandat.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Dax.
Pour avis, Me Charlotte SANS
L23AL04582

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Scoustons

SCI DU LION
SCI au capital de 1.524,49 €
Route des Etangs - Lieudit Menacou
40510 Seignosse
RCS Dax 408 782 308

Par décision de l'AGO en date du 30/08/2023 les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- Donné quitus au Liquidateur, Mme Myriam SABY demeurant à Seignosse (40510) 944 Route de l'Etang blanc, pour sa gestion et la décharge de son mandat.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de DAX.
Pour avis, Me DUCASSE
L23AL04583

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 58 45 03 03



Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 St-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 45 74 20
scp.gourgues@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître GOURGUES Christophe, Notaire associé à Saint-Pierre-du-Mont (Landes), 95 rue Antoine Becquerel, le 25 septembre 2023, enregistré au SPFE DE MONT DE MARSAN, le 28 septembre 2023 Dossier 2023 00045242 référence 4004P01 2023 N 01372.

M. Grégory SAGE, demeurant à Biarritz (64200) 53 rue de Madrid Appartement 13,

A cédé à la Société dénommée **JES-SICA.B**, SARL dont le siège est à Saint Pierre-du-Mont (40280) 300 avenue du Corps Franc Pommies, identifiée au SIREN sous le numéro 979 256 468 et immatriculée au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Un fonds de commerce de salon de coiffure, vente de produits capillaires sis à Saint-Pierre-du-Mont (Landes) 300 avenue du Corps Franc Pommies, connu sous le nom de GREGG COIFFURE, pour lequel il est immatriculé au RCS de Mont de-Marsan, sous le numéro 791 995 335.

L'entrée en jouissance a eu lieu à compter rétroactivement du 18 septembre 2023.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 18.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1.337,35 € et au matériel pour 16.662,65 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL04625

REGIMES MATRIMONIAUX



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain LABORDE, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 19 septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Jean-Paul CASTAGNET, retraité, demeurant à HORSARRIEU (40700) 115 route du Saint Martin, et Madame Maryse Michèle LABAT, retraitée, demeurant à HORSARRIEU (40700) 2631 route d'Audignon. Monsieur est né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 23 novembre 1956, Madame est née à SAINT-SEVER (40500) le 20 mars 1957. Mariés à la mairie de HORSARRIEU (40700) le 6 septembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL04531



Me Christophe BALLU
85 avenue Charles Despiau
40370 Rion-des-Landes

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu le 25 septembre 2023, par Maître BALLU, notaire à Rion-des-Landes, 85 avenue Charles Despiau,

Monsieur Jean Pierre NOTS, retraité, et Madame Odile BELLEGARDE, retraitée, demeurant ensemble à Rion-des-Landes (Landes) 840, Avenue Frédéric Bastiat. Nés, Monsieur à MORCENX (Landes) le 2 octobre 1946 et Madame à Rion-des-Landes (Landes) le 19 avril 1950. Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Rion-des-Landes (Landes) le 28 août 1971.

Ont déclaré adopter le régime de la Communauté Universelle établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions à ce changement, s'il y a lieu, seront à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à Maître BALLU, notaire à Rion-des-Landes.

Pour avis et mention

L23AL04614

AUTRES ANNONCES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2020,

Monsieur Bernard Marie Michel DUFAUR de GAVARDIE de MONCLAR, en son vivant retraité, demeurant à DAX (40100) 6 rue A Malraux « Gaston Larrieu ». Né à SAINT SEVER (40500), le 22 avril 1943. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à DAX (40100) (FRANCE), le 1^{er} juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 28 août 2023. Il résulte d'un acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), le 19 septembre 2023 que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibault ARGUEIL, notaire à HAGETMAU (Landes), référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04549



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Scoustons

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Art. 1007 du Code civil 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Suivant testament olographe en date du 20/06/2019, M. Jacques HERRISSON DE BEAUVOIR, retraité, veuf demeurant à Soorts-Hossegor (40150 Landes) 68, Avenue de Chambrelent, né à Saumur (49400) le 2 Janvier 1944, décédé à Bayonne (64100) le 2 Août 2023, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Philippe DUCASSE, notaire à SOUSTONS, le 18 Août 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé de la succession : Me Philippe DUCASSE, notaire associé de la SCP DARMAILLACQ ET DUCASSE, titulaire d'un office notarial dont le siège est à Soustons, référence CRPCEN 40047.

Pour avis, Me Philippe DUCASSE

L23AL04566

ABONNEZ-VOUS



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe du 15 novembre 1993 et de son codicille du 14 décembre 1999,

Monsieur André VIGNAL, en son vivant retraité, demeurant à Dax (40100), 6 rue André Malraux EHPAD Gaston Larrieu, Né à Fumel (47500), le 23 septembre 1933, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française, décédé à Dax (40100), le 3 janvier 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx-la Nouvelle (40110), le 13 septembre 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Guillaume DUPIN, notaire à Morcenx-la-Nouvelle (40110), BP 26, référence CRPCEN : 40009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04570

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITE LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
DEBIT DE BOISSONS
A MONT DE MARSAN (40000)**
6 rue André Bergeron

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 7B Place Saint Louis 40000 MONT DE MARSAN **avant le 27-10-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 44183

Coordonnées de la personne en charge du dossier : marina.arangois@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



**POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE BOULANGERIE PÂTISSERIE**

A GRENADE-SUR-L'ADOUR (40270)
30 rue René Vielle

ET

A LARRIVIERE-SAINT-SAVIN (40270)
17 Route de Saint-Sever

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan **avant le 05-10-2023 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43985

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
marina.arangois@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



Les candidats
intéressés sont
invités à
se manifester
auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clemenceau
33000 Bordeaux
www.fhbx.eu

e-mails :
lea.demeaux@fhbx.eu
juliette.bardet@fhbx.eu

**RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS**

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS ETHYPIK
Recrutement et formation de candidats en situation de fragilité à destination d'entreprises multisectorielles

Redressement judiciaire du 02/05/2023
• Activité : Entreprise de l'ESS, certifiée Qualiopi et pionnier du « street sourcing », la société ETHYPIK est spécialisée dans l'accompagnement et la formation de candidats effectués dans le cadre de recrutements réalisés dans les espaces publics et commerciaux, notamment pour les personnes en situation de fragilité et à destination d'entreprises de tous secteurs.
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 175 436 €
• Siège social : 41 rue Paul Berthelot 33300 BORDEAUX
• Effectif total : 4 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 19/10/2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

**NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCOÛT**

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 074,02	-2,2%	9,3%	22,6%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 379,16	-2,3%	8,2%	21,2%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 129,18	-2,5%	8,8%	23,5%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 284,61	-2,7%	11,6%	17,2%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 588,05	-2,4%	33,3%	29,6%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 625,72	3,9%	2,3%	8,6%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 255,87	-2,4%	9,6%	24,8%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 953,70	0,0%	2,1%	8,7%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 315,05	2,2%	23,8%	22,3%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 102,27	1,2%	0,4%	1,7%	3 395,00	3 064,08	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,45	-1,1%	-0,7%	26,2%	14,28	13,40	-
ARVERNE GROUP SA	10,35	4,5%	5,1%	3,5%	11,50	9,65	-
ASHLER ET MANSON	3,40	0,0%	-25,1%	20,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,39	-42,0%	110,0%	129,4%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	67,50	2,3%	15,4%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	450,00	-5,9%	-5,1%	5,1%	530,00	450,00	8,4%
EAUX DE ROYAN	86,00	-3,4%	4,2%	-2,3%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,01	-80,8%	-98,3%	-99,6%	2,38	0,01	-
FERMENTALG	0,49	-24,1%	-68,1%	-73,4%	1,66	0,49	-
GASCOGNE	3,57	-11,6%	-20,1%	10,9%	4,48	3,57	-
GPE BERKEM	3,04	-27,6%	-37,2%	-61,2%	7,12	3,04	-
GPE PAROT (AUTO)	2,40	20,0%	12,1%	43,3%	2,40	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,20	-11,9%	-27,3%	-39,9%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,20	-3,1%	19,8%	29,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,10	-42,6%	-69,6%	-71,8%	13,95	3,10	-
I2S	5,15	-9,6%	-15,6%	-2,8%	6,45	4,84	2,7%
IMMERSION	2,44	1,7%	-4,7%	-53,1%	4,60	2,28	-
IMPLANET	0,07	-52,2%	-58,4%	-54,5%	0,26	0,07	-
KLARSEN DATA	3,34	-4,0%	116,9%	61,4%	3,86	1,47	-
LECTRA	24,40	-13,5%	-30,7%	-14,7%	40,70	24,40	2,0%
LEGRAND	84,82	-4,8%	13,4%	28,4%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	7,85	-16,6%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	-30,8%	-77,5%	#DIV/0!	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	11,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,90	0,4%	-0,7%	-3,5%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	20,90	-19,6%	-24,8%	-0,5%	32,60	20,90	1,5%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	4,76	-14,7%	44,2%	13,3%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,32	21,2%	47,8%	4,3%	5,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPaR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Papilles Émoi

NOUVEAU DÉPART POUR LE RESTAURANT DU GOLF DE MOLIETS

Après une demi-année de pause, le restaurant du golf de Moliets s'est refait une beauté. Avec Aurélie et Ludovic Mathieu, il se donne les moyens de devenir une adresse gastronomique.

Par Hubert RAFFINI

Grand coup de driver^(*) en début d'été au « 28ème », le nouveau nom du restaurant du golf de Moliets, géré par le département des Landes, qui compte un parcours de neuf trous et un autre de 18 avec d'exceptionnels passages au bord de l'océan. Aurélie et Ludovic Mathieu viennent de relancer une adresse qui avait tiré le rideau, il y a six mois. Juste le temps de refaire entièrement une très tendance salle de restaurant et de créer une vraie terrasse en lames de pin. Les fins museaux ont déjà repéré le tour de main des professionnels qui sont à la manœuvre. Aurélie et Ludovic Mathieu veulent avant tout répondre aux attentes des golfeurs, sportifs pressés, exigeants et qui ont le sens de l'étiquette. Alors, ils ont élaboré un menu, entrée, plat, dessert, au petit tarif très « club house » et une carte simple qui laisse entrevoir beaucoup de talent. Rien de compliqué dans la très plébiscitée poêlée de chipirons persillade ou dans le ceviche de mullet, vinaigrette passion, mais les gourmets ne s'y trompent pas. Il y a là le savoir-faire d'un grand chef.

« DES MAGICIENS DE LA CUISINE ET DU SERVICE »

Il est vrai qu'Aurélie et Ludovic Mathieu ne sont pas nés du dernier arrosage des greens. Ils ont des parcours parallèles solides. Tous deux ont gravi les échelons chez Coussau à Magescq. Aurélie, originaire de Tartas, y est entrée comme maître d'hôtel, chef de rang, il y a 17 ans et très vite, a eu la responsabilité de l'auberge Côté Quillier. Ludovic est arrivé là à 20 ans, il en a aujourd'hui 38 et est passé d'apprenti à second de cuisine. Il voue une admiration à Jean et Jacques Coussau, « des magiciens de la



cuisine et du service. Jean m'a tout appris sur les goûts caramélisés et sur l'indétrônable foie gras aux raisins, jusqu'aux secrets de ses extraordinaires sauces mijotées à l'ancienne, dit-il. Il y a là un vrai esprit de famille, particulièrement protecteur, et la brigade est très organisée et hiérarchisée. On ne garde pas deux étoiles au Michelin pendant 50 ans par hasard. »

CUISINE FAITE MAISON

Le couple propose une cuisine « faite maison » avec des produits locaux finement sélectionnés qui ravit pupilles et papilles. Le mariage d'une balade en bord de plage ou le long des fairways et d'un repas bistro gastronomique est en passe de devenir très prisé. Pas besoin de s'appeler Tiger Woods. Juste avoir envie de profiter des scintillements de la Côte d'Argent.

(*) Le driver est le club de golf le plus puissant utilisé au départ de chaque trou.

